

PITEM CLIP - Projet Circuito
(Activité WP5)

ANALYSE DES BONNES PRATIQUES DE COOPERATION INTERREGIONALE

Table des Matières

Méthodologie.....	3
Recommandations ALCOTRA sur la coopération transfrontalière.....	3
Stratégies macro-régionales.....	5
Recommandations pour les interventions dans le secteur recherche et innovation.....	5
Macro-région de la mer Baltique et Innovation Express.....	6
Sources de financements.....	6
BSR Stars Innovation Express.....	7
Fonctionnement.....	8
Fonds AlpGip.....	8
Ressources financières.....	9
ERA-NET.....	9
Schéma COFUND Horizon 2020.....	11
Ressources financières et fonctionnement.....	11
Gouvernance.....	12
Accord Piémont-Vallée d’Aoste.....	12
Gouvernance et fonctionnement.....	13
Ressources financières.....	13
RIS3 commune entre la Galice (Espagne) et la région Nord du Portugal.....	13
Gouvernance et fonctionnement.....	14
Ressources financières.....	14
Plateformes thématiques S3.....	14
Bibliographie.....	16

Méthodologie

Une recherche documentaire a été effectuée par la région du Piémont pour collecter et lire la documentation relative aux bonnes pratiques identifiées dans le descriptif détaillé du projet. La recherche documentaire était destinée à identifier une personne-ressource pour chaque initiative et l'éventuelle participation ou collaboration de l'un des partenaires du projet, avec l'objectif ultérieur de recueillir des informations concernant l'expérience directe de participation dans le contexte des bonnes pratiques considérées. Ces informations seront collectées au moyen d'entretiens directs à réaliser dans un second temps.

Pour chaque bonne pratique on a voulu analyser avec plus d'attention les modes de gouvernance de la coopération, les modes opératoires du lancement et de la gestion des appels à projets conjoints ou d'autres actions de collaboration, la composition et la gestion des ressources financières dédiées à la coopération.

Les bonnes pratiques identifiées incluent :

- La macro-région de la mer Baltique et l'initiative 'Innovation Express' ;
 - Les outils ERA-NET ;
 - L'accord-cadre entre les régions du Piémont et de la Vallée d'Aoste ;
 - L'accord AlpGip (fonds d'investissement de la macro-région alpine).
- Enfin, on a voulu indiquer les recommandations de la DG Regio pour la collaboration transfrontalière dans l'espace alpin sur la période 2021-2027.

Recommandations ALCOTRA sur la coopération transfrontalière

Comme l'indique le '*Border Orientation Paper France-Italie*' élaboré par la Commission européenne dans le but de fournir des recommandations pour les prochains programmes de coopération transfrontalière sur la période 2021-2027, la coopération transfrontalière est beaucoup plus vaste que celle des programmes Interreg. La coopération transfrontalière a pour objectif de réduire les obstacles persistants dans les actions et relations transfrontalières ainsi que de favoriser la croissance et la cohésion dans les régions frontalières comme l'indique cette même Communication¹ de 2017 de la Commission européenne. Les outils disponibles pour promouvoir cette coopération ne sont pas seulement les fonds (en particulier, Interreg et les autres programmes des Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) qu'on peut investir dans la coopération), il y a aussi des instruments juridiques européens et nationaux (tels que le Groupement Européen de Coopération Territoriale ou GECT), des accords bilatéraux, etc., ainsi qu'un tas de politiques spécifiques concernant la mobilité des travailleurs, les transports, la santé, etc. Les programmes Interreg ne devront donc pas seulement avoir pour but de financer des projets, mais devront aussi chercher à réduire les obstacles transfrontaliers. À cette fin, la nouvelle proposition de loi sur Interreg prévoit qu'une partie du budget sera consacrée à la gouvernance transfrontalière (y compris le développement de compétences et l'aide aux stratégies macro-régionales ou à celles des bassins maritimes).

1 COM(2017) 534 final, COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN, Stimuler la croissance et la cohésion des régions frontalières de l'UE (Union européenne)

Dans le cas de la zone frontalière du projet CIRCUITO, les régions NUTS 2 auxquelles appartiennent les espaces frontaliers sont qualifiées de "plus développées". Ce qui réduit au minimum la prise en compte des disparités intra et interrégionales ainsi que les différences entre zones rurales, urbaines et de montagne ; les résultats économiques sont très semblables avec la majeure partie des espaces frontaliers proche ou au-dessus de la moyenne du PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant de l'Union européenne fixée à 100 (à l'exception des zones de montagne où le PIB par habitant est de 75).

En termes de croissance, on a enregistré au cours des dernières années des rythmes de croissance plus soutenus dans les régions françaises tandis que dans la partie italienne, le PIB a diminué. La zone transfrontalière a dans l'ensemble une image positive, mais elle est en train de vivre une phase de "vieillessement" et voit son économie menacée.

La collaboration de longue date entre les deux pays a certainement contribué à consolider les liens entre les deux zones frontalières. Du reste au niveau européen, ALCOTRA est l'un des plus anciens programmes INTERREG et la zone transfrontalière fait partie du programme transnational 'Espace Alpin'.

Le document d'orientation ("*Orientation Paper*") suggère en premier lieu de ne pas limiter aux frontières administratives du programme les interventions avec des fonds structurels. En fonction du thème, l'intervention peut s'avérer plus efficace si l'on implique des partenaires hors de la zone du programme. Ce qui compte, c'est de veiller à ce que les projets profitent à la zone transfrontalière.

Si, d'une part, l'espace transfrontalier présente des opportunités de partage de services et de ressources et, d'autre part, des obstacles légaux et administratifs et s'il y a des différences dans la capacité des institutions, les potentialités de collaboration seront limitées. Puisque les programmes Interreg sont essentiels pour une coopération transfrontalière efficace, il faudra chercher à résoudre ces obstacles particuliers et profiter du potentiel commun pour faciliter la coopération dans ce contexte plus large.

Une autre recommandation importante concerne l'encadrement des actions de coopération transfrontalière dans les stratégies qui existent (par exemple, stratégie macro-régionale, nationale, régionale ou sectorielle). Idéalement, il devrait exister une stratégie transfrontalière spécifique basée sur des données fiables de toutes les régions transfrontalières, qui soit soutenue politiquement et qui fasse l'objet d'une large consultation des parties concernées. Dans ce sens, le document d'orientation suggère que les parties concernées devront être impliquées dans la programmation et la mise en œuvre des stratégies de coopération : le rôle des comités de suivi n'est pas suffisant puisqu'il se concentre sur les financements et non sur la conception d'une stratégie de développement avec un fort soutien politique.

La sélection des projets aussi devra prévoir l'implication des parties concernées dans le cadre du comité de suivi en respectant pleinement le principe de partenariat. Les critères de sélection et leur application ne doivent pas être discriminatoires, mais être transparents. Ils devront aussi être précis et permettre d'évaluer si les projets correspondent aux objectifs et à la stratégie du programme. La dimension transfrontalière sera obligatoire dans tout projet

sélectionné. Le programme pourra envisager l'utilisation de groupes d'experts indépendants pour préparer la sélection des projets.

L'importance des données, études, analyses et cartographies se démarque en tant que base pour concevoir de bonnes politiques publiques. Le document souligne que, souvent, données et études sont disponibles au niveau national, mais pas toujours au niveau régional/local et encore moins au niveau local transfrontalier.

Stratégies macro-régionales

Les stratégies macro-régionales sont soutenues par les plus hautes instances politiques de l'Union européenne (UE), des États membres et des régions concernées et sont devenues une part intégrante de la politique régionale de l'UE. Par conséquent, les programmes Interreg pour la période 2021-2027 situés dans une macro-région devront être développés en synergie avec les stratégies macro-régionales à condition qu'ils contribuent également aux objectifs spécifiques de la région transfrontalière. Cela nécessite une coordination dynamique avec les stratégies macro-régionales (autrement dit, suivre les développements des stratégies macro-régionales, être en relation avec les points de contact nationaux, etc.). Cette coordination pourra figurer dans le financement de "groupes de projets", cohérents entre eux et en rapport avec les différents objectifs de la stratégie macro-régionale. De plus, les programmes transfrontaliers pourront prendre en compte l'un de ces mécanismes : critères de sélection spécifiques (par exemple, des points bonus si le projet contribue à une stratégie macro-régionale), attribution d'un budget spécifique pour les projets en rapport avec la stratégie macro-régionale, appels à projets spécifiques, labels, etc.

Dans le cas de la région ALCOTRA, la stratégie régionale de référence est la stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (EUSALP). Comme cela arrive aussi dans d'autres cas similaires, le programme ALCOTRA et l'EUSALP (qui est une "jeune" stratégie macro-régionale) doivent être ultérieurement synchronisés. En réalité, les objectifs des deux parties convergent pleinement et, vu la longue expérience d'ALCOTRA dans les projets des zones de montagne, EUSALP pourrait tirer d'énormes avantages de son implication active au programme pour ses structures de gouvernance. Complémentarité et synergie entre le programme Interreg et EUSALP peuvent avoir comme objectif de :

- promouvoir une coopération transfrontalière renforcée qui mette l'accent sur les résultats à obtenir en termes de développement socio-économique durable, de cohésion territoriale et de résilience environnementale ;
- garantir à l'EUSALP une participation active au programme ;
- garantir la visibilité de la "dimension EUSALP" aux projets qui entreront dans le cadre d'application soit du programme ALCOTRA, soit de l'EUSALP.

Recommandations pour les interventions dans le secteur recherche et innovation

Le document d'orientation inclut les recommandations spécifiques suivantes pour les interventions dans le secteur recherche et innovation dans le cadre du programme ALCOTRA :

- se concentrer sur un nombre limité de secteurs en ligne avec la RIS3 régionale (stratégie d'innovation pour une spécialisation intelligente) et, surtout, répondre aux besoins locaux de la zone transfrontalière (éco-innovation, agroalimentaire, efficacité énergétique, environnement, santé) ;

- renforcer l'approche actuelle qui encourage l'innovation s'appliquant aux activités de production transfrontalières locales ainsi qu'aux services publics fournis dans la zone ;
- impliquer les universités et le secteur entrepreneurial transfrontaliers dans des actions pertinentes pour les actions RSE (responsabilité sociale des entreprises) ;
- explorer les opportunités offertes par le cadre juridique de l'Union européenne pour :
 - i) les synergies et coordination avec les programmes régionaux et nationaux,
 - ii) la possibilité de mise en œuvre des projets RSE hors de la zone transfrontalière ;
- garantir la propriété de l'innovation : notamment, mais pas seulement, pour les opérations réalisées hors de la zone transfrontalière, il s'agit d'une question cruciale : le transfert de connaissances et la diffusion des résultats aux acteurs transfrontaliers pertinents (par exemple, établissements publics, entreprises) devront être garantis ;
- promouvoir la coordination et l'échange d'informations sur l'innovation avec d'autres programmes qui participent à l'EUSALP et avec des programmes mis en œuvre dans d'autres régions de montagne ;
- améliorer la robustesse des entreprises locales (en particulier des petites et microentreprises) par le biais d'actions ciblées qui favorisent des solutions innovantes ainsi que la coopération avec les entités RDI (Recherche, Développement, Innovation) tout en soutenant leur visibilité dans la zone frontalière et hors de cette zone ;
- promouvoir des clusters transfrontaliers et d'autres formes de production coopérative, favoriser la participation conjointe à des salons et à des campagnes promotionnelles, promouvoir les initiatives conjointes de chambres de commerce locales.

Macro-région de la mer Baltique et Innovation Express

La stratégie de l'Union européenne pour la région de la mer Baltique (EUSBSR) est la première stratégie macro-régionale en Europe. Cette stratégie a été approuvée par le Conseil européen en 2009 à la suite d'une Communication de la Commission européenne. La stratégie est divisée en trois objectifs qui représentent ses trois principaux défis : 1) sauver la mer 2) améliorer la connectivité de la région 3) accroître la prospérité. Chaque objectif couvre une vaste gamme de politiques et a un impact sur les autres objectifs.

La stratégie est le fruit d'un accord entre les États membres et la Commission européenne afin de renforcer la coopération entre les pays de la mer Baltique et dont l'objectif est de répondre à des défis communs et de bénéficier d'opportunités communes. Les États membres impliqués dans la stratégie sont la Suède, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne. Le déploiement de l'EUSBSR est coordonné en contact étroit avec la Commission européenne et les autres parties prenantes - autres États européens, autorités régionales et locales, autres entités intergouvernementales et non gouvernementales. La stratégie est également ouverte à la coopération avec les pays voisins (Russie, Islande, Norvège et Biélorussie).

Sources de financements

La stratégie EUSBSR est mise en œuvre au moyen de projets et de processus conjoints. Aucune institution nouvelle ou complémentaire n'a été créée et aucune ressource

financière supplémentaire n'a été prévue pour la mise en place de la stratégie. Au contraire, comme toutes les stratégies macro-régionales, l'EUSBSR, repose sur une utilisation coordonnée et efficace des sources de financement existantes et sur la promotion de synergie et de complémentarité.

Comme le précisent les conclusions du Conseil adoptées le 26 octobre 2009, la stratégie est *"financièrement neutre et repose sur une approche coordonnée, des effets synergiques et une utilisation plus efficace des instruments et fonds européens existants ainsi que d'autres ressources existantes et d'autres instruments financiers."*

Le FSE (Fonds Social Européen), le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), le FC (Fonds de Cohésion), le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et le FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche) sont les ressources financières principales de la stratégie. Les actions et les projets de la stratégie et de son Plan d'action peuvent être financés par d'autres programmes européens de financement (Horizon 2020, Programme conjoint de recherche et le développement sur la mer Baltique, Programme LIFE, Interreg pour la région de la mer Baltique) ainsi que par des ressources privées, régionales ou nationales.

BSR Stars Innovation Express

BSR Stars Innovation Express (BSR-SIE) est un instrument pour promouvoir l'internationalisation des PME (petites et moyennes entreprises) via les clusters ou autres réseaux d'entreprises.

Le concept du BSR-SIE est large et inclut l'organisation d'événement de mise en relation (*'matchmaking'*) des clusters, d'un appel à projets conjoint transnational (où les projets approuvés sont financés par des fonds régionaux/nationaux) et un certain nombre d'activités de renforcement des capacités ainsi que d'apprentissage. Innovation Express est l'une des activités principales du programme BSR Starts 2 dont l'objectif est de faciliter la création de connexions et le développement de collaborations entre secteurs spécialisés dans la recherche et l'innovation de toute la région de la mer Baltique.

Les résultats des premières années (2013 et 2014) ont été si satisfaisants que le comité consultatif BSR Stars a recommandé de poursuivre les appels à projets conjoints et l'organisation d'événements de mise en relation. L'évaluation de l'initiative, réalisée en 2014, a identifié cinq messages clés pour guider les prochaines actions de promotion de l'internationalisation des PME :

1. Les clusters continuent à être considérés comme des instruments efficaces pour l'internationalisation des PME - en apportant un soutien et en organisant des actions en phase avec les besoins des PME ;
2. Différents modèles d'internationalisation ont été poursuivis : certains se sont investis dans la promotion de l'exportation et de la mondialisation tandis que d'autres se sont focalisés sur la recherche collaborative ou la construction de plateformes transnationales entre clusters ;

3. Les approches qui ont fourni les meilleurs résultats ont été celles qui combinaient les critères des différents modèles - en offrant un ensemble de services conçus pour un groupe ciblé d'entreprises et en planifiant à l'avance le suivi et la formation avec les PME ;
4. Les projets Innovation Express ont obtenu des résultats utiles pour les PME - en offrant de nouvelles connaissances et en générant de l'inspiration ainsi qu'en initiant une relation avec de nouveaux partenaires. Les PME voient 'Innovation Express' comme une "première étape" utile capable de générer des collaborations commerciales ou pour des projets d'innovation à long terme ;
5. Le concept d'Innovation Express est perçu comme un instrument valable qui comble un vide dans les initiatives en soutien à la collaboration internationale. L'instrument est rapide, simple et permet l'implication des PME dans des activités internationales conçues sur la base des besoins de la PME

Fonctionnement

BSR-SIE a lancé divers appels pour des projets de collaboration en matière d'innovation. Les appels à projets comportaient une vaste gamme d'actions innovantes, y compris transfert de technologie ou de connaissances, formation, études de faisabilité, analyses stratégiques et études comparatives ainsi que différents niveaux de coopération internationale (en partant du contact initial pour parvenir à la planification de projets d'innovation à long terme). Au sein du BSR-SIE, une attention particulière a été prévue pour soutenir les liens entre clusters avec des domaines de spécialisation complémentaires afin de répondre à des défis communs ou poursuivre des opportunités internationales de marché par le biais d'efforts de collaboration.

Actions innovantes financées par le BSR-SIE

- A. Ateliers et voyages d'études
- B. Réseautage et actions de speed-dating
- C. Études de marché
- D. Transfert de connaissances/de technologie
- E. Recrutement/Formation/Enseignement
- F. Actions intersectorielles entre clusters
- G. Études de faisabilité et expérimentation précédant les projets RDI
- H. Actions de développement stratégique entre clusters

Un accent supplémentaire a été donné à l'appel de 2017 pour le soutien aux clusters qui opèrent dans le domaine du développement durable.

Aucune information n'est disponible sur les modes d'évaluation des appels à projets.

Fonds AlpGip

La plateforme macro-régionale AlpGip (*Alpine Growth investment platform*) est gérée par le FEI (Fonds Européen d'Investissement) et se base sur un accord entre les régions suivantes : Ligurie, Lombardie, Piémont, Val d'Aoste et Province de Bolzano. La plateforme vise à créer un contexte favorable pour attirer des capitaux afin de soutenir la croissance des PME et des entreprises à capitalisation moyenne qui ont un fort potentiel innovant avec un effet levier en termes d'investissements globaux.

L'objectif étant d'investir dans des entreprises à bon potentiel de croissance et de les

rentabiliser, notamment les start-ups qui ont dépassé une première phase d'arrivée sur le marché, mais qui ont besoin d'investisseurs pour leur croissance.

La plateforme investira dans des fonds de capital-risque ou de capital-investissement en se focalisant sur le territoire des régions concernées. Le capital-investissement (*Private Equity* ou PE) est une catégorie d'outils financiers constituée d'actions et de titres de dettes dans des sociétés actives non cotées en bourse. Un investissement en PE est généralement réalisé par un fonds de capital-investissement dans le but de replacer sa propre part à un prix plus élevé (*Exit* ou Opération de Sortie). Le capital-risque (*Venture capital 1* ou VC) est un sous-ensemble du PE où les investissements qui sont faits ont pour but le lancement ou le développement initial de start-ups, l'expansion d'entreprises dans les toutes premières phases de leur existence (start-up ou scale-up²).

Ressources financières

AlpGip est un nouvel instrument dans le panorama du soutien aux entreprises car les ressources régionales et celles du FEI (Fonds Européen d'Investissement) vont soutenir les actions des Fonds d'Investissement, de capital-risque et de capital-investissement sélectionnées par ce même FEI.

Les ressources publiques (des régions et du FEI) s'élèvent à 48 millions d'euros et seront complétées par un montant au moins équivalent de ressources provenant d'investisseurs privés. Au total, l'initiative apportera donc sur le territoire macro-régional environ 100 millions d'euros destinés à des investissements dans des entreprises avec d'importants programmes de croissance.

Les régions qui souscrivent l'accord (en qualité d'«investisseurs» et de bénéficiaires) donnent un mandat d'investissement au FEI, qui, à son tour, contribue avec ses propres ressources à hauteur de 40 % environ.

Le levier cible prévu dans chaque région est de deux fois au moins le montant des ressources investies par la région elle-même.

ERA-NET

Le programme ERA-NET a été lancé en 2002 dans le cadre du 6^{ème} programme-cadre de recherche et de développement (en abrégé, FP6) pour soutenir la coordination et la collaboration des programmes de recherche nationaux. Le programme visait à faciliter l'échange de bonnes pratiques, la planification stratégique et la conception de programmes de recherche conjoints ainsi que la mise en œuvre d'actions conjointes, en particulier des appels à projets conjoints. Dans le cadre du 7^{ème} programme-cadre de recherche et de

² Scale up : entreprise innovante qui a déjà développé son produit ou son service, a défini son modèle commercial, opère sur le marché et présente quelques caractéristiques de réussite lui permettant d'aspirer à une croissance internationale en termes de marché, d'affaires, d'organisation et de chiffre d'affaires (Définition de l'EVCA - *European Private Equity and Venture Capital Association*)

développement (en abrégé, FP7), le système ERA-NET a été renforcé avec l'introduction d'un nouveau module complémentaire, ERA-NET Plus, qui permet d'intégrer des financements transnationaux conjoints aux financements de l'Union européenne. Dans le cadre d'Horizon 2020, lesdits ERA-NET et ERA-Net Plus se caractérisent dans le fait d'avoir comme élément central et obligatoire la mise en place d'un appel à projets conjoint cofinancé par l'Union européenne. Donc, l'accent n'est plus tant mis sur le financement du réseau en tant que tel, mais plutôt sur le cofinancement d'appels conjoints sur des thèmes spécifiques à forte valeur ajoutée européenne et d'une pertinence capitale pour Horizon 2020 (cette nouvelle approche est dite à "orientation politique").

Le rapport d'évaluation des mécanismes ERA-NET³ produit par la Commission européenne synthétise les principales conclusions comme suit :

- Depuis 2002-2013, l'Union européenne (UE) a investi 483 millions d'euros dans le système

ERA-NET. Le système ERA-NET a été fortement apprécié par les États membres et par d'autres agences soutenant la recherche et a financé 123 projets dans le cadre du FP6 et du FP7. 23 actions ERA-NET Plus ont été soutenues dans le cadre du FP7.

- Tous les États membres de l'UE participent au système ERA-NET. La France, l'Allemagne et l'Espagne sont les principaux participants, mais il y a aussi une implication significative de la part de l'Autriche, Belgique, Finlande, Suède et Pays-Bas.

- On a observé un effet levier significatif (calculé comme financement européen générateur de financement public pour des projets transnationaux) du mécanisme ERA-Net sur la coordination de la recherche : l'effet levier était de 6 dans le 6^{ème} programme-cadre et de 10 dans le 7^{ème} programme-cadre (même si dans certains projets, on a atteint un effet levier de 50) ;
- Plus le réseau a une durée de vie longue, plus l'effet levier est important. La différence a été clairement observée parmi les projets qui se poursuivaient depuis le 6^{ème} programme-cadre jusqu'aux nouveaux projets financés dans le 7^{ème} programme-cadre.

⌚ Les ERA-NET Plus - qui financent la création de masse critique, de standards d'évaluation et l'incorporation des ressources - ont engendré la participation de plusieurs pays et des budgets plus importants pour chaque appel à projets avec une moyenne de 19 millions d'euros contre 7 millions d'euros des ERA-NET "traditionnels". De plus, ils ont institué l'examen des pairs ("*peer review*") comme méthode standard d'évaluation ainsi qu'une augmentation de la contribution financière de manière à garantir que la sélection des propositions se fasse uniquement sur la base de l'excellence.

⌚ Dans Horizon 2020, les partenariats des ERA-NET ont par la suite augmenté avec une moyenne de 18 partenaires par rapport aux 10 du 7^{ème} programme-cadre. De manière analogue, le budget des appels à projets a aussi augmenté avec un montant moyen de 28 millions d'euros.

³ Le mécanisme ERA-NET depuis FP6 jusqu'à Horizon 2020, Rapport sur les ERA-NETs, leurs appels à projets et les retours d'expérience depuis les premiers appels au titre d'Horizon 2020, Commission européenne, 2014

Schéma COFUND Horizon 2020

En se basant sur l'analyse des retours d'expériences des 6^{ème} et 7^{ème} programmes-cadres de recherche et de développement, le programme Horizon 2020 a proposé un nouvel instrument de soutien public-public, ERA-NET Cofund. L'instrument ERA-NET Cofund est une fusion des précédents instruments ERA-NET et ERA-NET Plus.

Les actions ERA-NET Cofund ont pour objectif de soutenir des partenariats public-privé et des initiatives de programmation conjointe entre États membres pour préparer et mettre en place des actions conjointes ainsi que pour cofinancer des appels à projets conjoints. Les actions couvrent toutes les phases du cycle de recherche et d'innovation. Les actions ERA-NET Cofund favorisent la coordination des programmes nationaux, mettant en commun les ressources nationales et contribuant à aligner les politiques nationales de recherche et d'innovation.

L'activité principale et obligatoire de toutes les actions Cofund est la mise en place d'appels à projets conjoints pour des projets transnationaux de recherche et/ou d'innovation. Outre les appels à projets conjoints, les partenariats ERA-NET Cofund doivent réaliser d'autres activités conjointes comme par exemple des appels à projets sans cofinancement européen.

Ressources financières et fonctionnement

Généralement, la contribution européenne ne peut pas dépasser 33 % des dépenses éligibles et se limite au financement d'un seul appel à projets par action. Chaque partenaire national contribue avec ses propres ressources au budget de l'appel à projets conjoint et aux frais de fonctionnement du réseau qui ne peuvent pas être financés par la contribution de l'Union européenne.

Le partenariat d'une action ERA-NET Cofund doit fournir un soutien financier partiel ou total à des projets de recherche et/ou d'innovation qui remplissent les conditions suivantes :

- Projets transnationaux avec au moins deux entités indépendantes de deux États membres différents ou pays associés ;
- Les projets doivent être sélectionnés au moyen d'appels à projets transnationaux ;
- Le consortium doit publier un appel conjoint sur une page internet dédiée à l'action et les partenaires doivent le diffuser/promouvoir au niveau national/régional au moyen de leurs canaux habituels de communication ;
- Les appels à projets doivent rester ouverts pendant au moins 60 jours et le consortium doit formellement informer la Commission européenne de l'ouverture de l'appel à projets et de son contenu 30 jours au moins avant la date de lancement de l'appel ;
- L'évaluation de l'appel à projets se déroule selon une procédure en deux phases : la première consiste en une évaluation nationale ou transnationale, la seconde en un examen des pairs ("*peer review*") international. Seules les organisations admissibles selon les programmes nationaux peuvent accéder à la seconde phase. Au cours de cette seconde phase, à des fins d'évaluation, le consortium doit recourir à au moins

trois experts indépendants qui évalueront les propositions sur la base de trois critères : a) excellence b) impact c) qualité et efficacité de la mise en œuvre. Les propositions seront ensuite classées en fonction des résultats de l'évaluation et le choix des propositions à financer sera fait sur la base du classement. Le consortium garantira la confidentialité des informations qui ont trait aux propositions et informera la Commission des résultats de l'évaluation et des propositions financées.

Gouvernance

La gouvernance des projets ERA-NET Cofund est précisée dans la convention de subvention et dans la convention de consortium.

Accord Piémont-Vallée d'Aoste

L'accord Piémont-Val d'Aoste qui a été signé en 2016 et renouvelé en 2019 prévoit la collaboration entre les deux collectivités territoriales dans le domaine de la recherche, innovation et transfert de technologie pour :

- accroître la connaissance mutuelle de leurs tissus industriels, notamment afin d'évaluer la possibilité de développer des actions conjointes qui, grâce à la collaboration entre administrations régionales, seront beaucoup plus efficaces ;
- évaluer la possibilité de participer ensemble à des projets de financement sur des fonds nationaux et européens ;
- favoriser la réalisation, de la part des entreprises implantées dans les territoires concernés, d'actions de recherche et de développement en collaboration avec d'autres entreprises qui, grâce à la collaboration, seront beaucoup plus ambitieuses et, par conséquent, seront capables de générer des retombées plus importantes dans le tissu industriel local ;
- favoriser la participation des entreprises implantées dans les territoires concernés à des projets de recherche, de développement et de transfert de technologie au niveau national, européen et international ;
- favoriser la compétitivité des entreprises implantées dans les territoires concernés en facilitant l'échange de connaissances et d'innovations technologiques avec d'autres entités telles que les entreprises et les organismes de recherche faisant partie des pôles d'innovation ;
- fournir aux entreprises implantées dans les territoires concernés des services expérimentés de tutorat, d'information et de formation et des services d'assistance scientifique et technologique ;
- fournir aux entreprises implantées dans les territoires concernés du personnel qualifié⁴.

4 Délibération du Conseil régional n° 17-8582 du 22 mars 2019 : **Approbation du schéma de l'accord-cadre entre Piémont et Vallée d'Aoste pour collaborer dans le domaine de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie.**

En vertu de cet accord, les entreprises du Val d'Aoste peuvent notamment participer aux appels à projets en matière de recherche et d'innovation financés par la région du Piémont et vice-versa.

Gouvernance et fonctionnement

Pour la coordination des actions à réaliser, un Comité de coordination a été institué. Le Comité de coordination se compose de deux membres, chacun d'eux étant désigné par une Partie ; ces deux membres définiront chaque année les lignes d'action communes en précisant, si nécessaire, les ententes opérationnelles spécifiques et en vérifiant périodiquement leur réalisation. Le Comité de coordination pourra se prévaloir de l'aide d'employés et/ou de consultants de la région du Val d'Aoste et d'employés de la région du Piémont.

Ressources financières

L'accord ne comporte pas de charges financières qui incombent aux Parties. Les ressources pour le financement d'actions individuelles sont directement mises à la disposition des souscripteurs du présent accord, même à la suite d'éventuels financements de la part du ministère de l'Université et de la Recherche, de la Commission européenne, d'autres ministères ou d'autres intervenants extérieurs concernés. Dans le cas de prêts aux entreprises, on a puisé dans les ressources prévues par le programme opérationnel FEDER 2014-2020.

RIS3 commune entre la Galice (Espagne) et la région Nord du Portugal

L'objectif de l'initiative de la région Nord du Portugal et de la Galice (région espagnole contiguë) était de créer une stratégie commune de spécialisation intelligente définissant un cadre de coopération stratégique pour fournir une réponse coordonnée aux défis partagés par les deux régions dans le cadre des politiques d'innovation. De cette manière, les deux régions entendent faire face de manière plus efficace et plus efficiente à des défis communs, mobiliser de nouvelles initiatives et des projets stratégiques et faciliter la collecte de fonds auprès de sources de financement spécifiques.

Les acteurs régionaux de l'innovation dans la région frontalière ont ainsi décidé d'aligner leurs objectifs de recherche et d'innovation et leurs priorités dans une stratégie commune de spécialisation intelligente transfrontalière afin de mieux utiliser les différents cadres de financement (par exemple, programmes opérationnels régionaux/financements pour la coopération transfrontalière) et être plus compétitifs dans les programmes transnationaux de recherche et d'innovation (par exemple, Horizon 2020 et en particulier dans le mécanisme des Era-Nets). Grâce à la stratégie conjointe RIS3, les deux régions visent aussi à développer une masse critique dans une chaîne de valeur internationale en partageant leurs connaissances et en combinant leurs capacités de recherche et d'innovation.

Gouvernance et fonctionnement

Afin de créer la stratégie commune S3, un groupe de travail transfrontalier entre le Nord du Portugal et la Galice a été institué en 2014, faisant office de secrétariat technique pour faciliter l'interaction entre les parties concernées de chaque région. Le groupe de travail était composé d'experts de "Galicia Innovación" (agence galicienne d'innovation) ainsi que de la Commission de coordination et de développement régional du Nord du Portugal.

Les groupes de travail ont effectué une analyse de chaque zone régionale prioritaire S3 dans le but d'identifier les synergies et les transversalités pour que les deux régions collaborent. L'un des éléments cruciaux du processus a été la mise en place du dispositif de découverte entrepreneuriale ("*Entrepreneurial Discovery Process*") qui a impliqué les différents intervenants des systèmes d'innovation de la Galice et du Nord du Portugal.

La stratégie commune S3 a élaboré un aperçu qui définit les objectifs et priorités en matière de recherche et d'innovation partagés par la Galice et le Nord du Portugal et a identifié des actions communes qui pourraient être menées et financées par les régions. Cette stratégie a été complétée par un système d'évaluation avec des indicateurs clés conçus pour suivre la mise en œuvre des actions communes.

Ressources financières

La stratégie conjointe repose sur l'utilisation de ressources régionales pour des actions conjointes et sur la captation d'autres ressources telles que celles du programme Horizon 2020.

Plateformes thématiques S3

Trois grandes plateformes thématiques S3 ont été créées par la DG REGIO, GROW, AGRI, ENER en collaboration avec le Centre commun de recherche de l'Union européenne autour des thèmes de la Modernisation Industrielle, de l'Énergie et de l'Agroalimentaire. Les plateformes devront faciliter la participation de régions ayant des priorités de spécialisation communes ou similaires en vue d'unir leurs forces et partager des ressources existantes comme les infrastructures et machines pour essais ou prototypage, les infrastructures pour les données, les Fab-Labs (lieux ouverts de création et de partage), etc.). Le but est aussi de créer une ligne d'investissements transrégionaux pour des projets matures (avec un niveau de maturité technologique (TRL) supérieur à 6) dans de nouvelles zones de croissance de toute l'Union européenne. L'initiative a créé des synergies entre divers outils européens de financement tels que les FESI (Fonds Européens Structurels et d'Investissement), le Plan d'Investissement, Horizon 2020, le programme COSME.

Le tableau ci-dessous mentionne les plateformes actives et indique les régions du projet "*Circuito*" qui y participent.

Partenariats/régions CIRCUITO	Auvergne- Rhône-Alpes	Ligurie	Piémont	Sud Provence- Alpes-Côte d'Azur	Vallée d'Aoste
--	----------------------------------	----------------	----------------	--	---------------------------

Modernisation Industrielle					
Matériaux de pointe pour les batteries	Participant		Participant		
Fabrication efficace et durable	Participant		Intéressé		
Production Haute Performance grâce à l'impression 3D	Participant		Participant		
Technologies médicales	Coordinateur		Participant	Participant	
Médecine personnalisée			Participant		
Innovation Textile	Participant		Participant		
Vallées européennes de l'Hydrogène	Coordinateur		Participant	Intéressé	
Nouveaux nano-produits	Participant				
Le Sport	Participant				
Intelligence artificielle et Interface Homme-Machine				Participant	
La Photonique				Participant	
Énergie					
Réseaux intelligents				Coordinateur	
Construction durable		Participant		Participant	
Agroalimentaire					
Partenariat agroalimentaire européen en matière d'ingrédients nutritionnels				Participant	
Systèmes de capteurs intelligents pour l'agroalimentaire	Participant				

Bibliographie

Ressources en ligne

Plateforme européenne pour les partenariats publics-privés : www.eralearn.eu

"Border Orientation Paper France-Italie" :

<http://www.interreg-alcotra.eu/sites/default/files/fr-it.pdf>

Fonds AlpGip :

https://www.regione.vda.it/Portale_impresa/Ricerca_e_innovazione/Strumenti_di_finanziamento/fondo_alpgip_i.aspx

Documents

Délibération du Conseil régional n° 17-8582 du 22 mars 2019 - Approbation du schéma de l'accord-cadre entre Piémont et Vallée d'Aoste pour collaborer dans le domaine de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie

"Emily Wise, Lund University, Evaluation of BSR Stars Innovation Express 2015" - Emily Wise, Université de Lund, Évaluation des BSR Stars Innovation Express, 2015

"European Strategy for Baltic Sea Region, Roles and responsibilities of the implementing stakeholders of the EUSBSR and a flagship project concept (Working document), 2013" - Stratégie européenne pour la région de la mer Baltique, rôles et responsabilités des parties prenantes pour la mise en œuvre de l'EUSBSR et du concept de projet phare (document de travail), 2013

"European Commission, Analysis of ERA-NET Cofund actions under Horizon 2020 -Final report of the expert group, 2016" - Commission européenne, Analyse des actions d'ERA-NET Cofund au titre d'Horizon 2020 - Rapport final du groupe d'experts, 2016

"European Commission, The ERA-NET scheme from FP6 to Horizon 2020 - Report on ERA-NETs, their calls and the experiences from the first calls under Horizon 2020, 2014" - Commission européenne, Le mécanisme ERA-NET depuis FP6 jusqu'à Horizon 2020 - Rapport sur les ERA-NETs, leurs appels à projets et les retours d'expérience depuis les premiers appels au titre d'Horizon 2020, 2014